

ACTIVIUM INFORMATION DESIGN
Société par actions simplifiée au capital de 1 955 040 euros
Siège social : 32, rue Fernand Pelloutier
92110 CLICHY
339 013 591 RCS NANTERRE
(La "Société")

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 23 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt-trois juin,
A neuf heures trente,
Dans les locaux de Maître Alek KLIQUA, 10, rue des Archers, 69002 LYON.

La société ACTIVIUM GROUP, représentée par Monsieur Loïc MIGNOTTE, son président directeur général en exercice, associé unique de la société ACTIVIUM INFORMATION DESIGN, société par actions simplifiée au capital de 1 955 040 euros, divisé en 12 219 actions de 160 euros chacune, dont le siège est 32, rue Fernand Pelloutier, 92110 CLICHY, a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire

- Lecture du rapport de gestion établi par le président,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus au président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du code de commerce et approbation desdites conventions.

A titre extraordinaire

- Décision à prendre conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion du président et après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

APPROUVE les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

DONNE QUITUS, en conséquence, au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé,

APPROUVE, en application des dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 44 173 euros et qui ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

DEUXIÈME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion du président et après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

DECIDE d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 225 098 € de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice.....	225 098 €
- 5%, à la réserve légale.....	11 255 €
- Le solde au poste report à nouveau.....	213 843 €

PREND ACTE de ce que, compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 3 353 028 euros,

PREND ACTE, conformément à la loi, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DECISION

Approbaton des conventions réglementées

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion du président,

RAPPELLE les conventions relevant de l'article L. 227-10 du code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice ou conclues au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivies au cours du dernier exercice, la liste desdites conventions étant annexée au présent procès-verbal.

QUATRIÈME DECISION

Epargne salariale

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président,

REJETTE l'augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du code du travail.

CINQUIÈME DECISION

Pouvoirs pour formalités

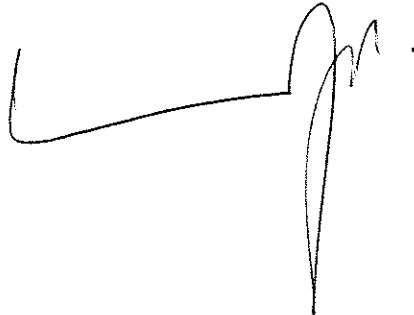
L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

☞☞☞

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Pour ACTIVIUM GROUP
Le président directeur général
Loïc MIGNOTTE

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop and a vertical line extending downwards.

LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. LOCATION DE BUREAUX AUPRES DE LA SCI 2MI

a. Objet

Location de bureaux d'une superficie de 80 m² sis 13, rue du commerce, 69009 Lyon.

Montant facturé au titre de l'exercice : 10 613,40 € H.T.

Charges locatives refacturées : 2 101,68 € H.T.

La taxe foncière est refacturée

b. Parties concernées

Monsieur Loïc MIGNOTTE président directeur général et administrateur de la société ACTIVIUM GROUP, président de la société ACTIVIUM INFORMATION DESIGN (AID) jusqu'au 24 juin 2016, date à laquelle la société ACTIVIUM GROUP est devenue présidente de la société ACTIVIUM INFORMATION DESIGN (AID), et associé et gérant de la SCI 2MI

Monsieur François MINGOIA directeur général et administrateur de la société ACTIVIUM GROUP, directeur général de la société ACTIVIUM INFORMATION DESIGN (AID) jusqu'au 24 juin 2016, et associé et gérant de la SCI 2MI

2. SOUS-LOCATION DE BUREAUX AUPRES DE LA SCI Q2MI

a. Objet

Location de bureaux sis 32, 34 Rue Fernand PELLOUTIER, 92110 Clichy.

Montant facturé au titre de l'exercice : 159 073,32 € H.T.

La taxe foncière et la taxe sur les bureaux sont refacturées (15 106 € H.T. + 8 698 € H.T.)

b. Parties concernées

Monsieur Loïc MIGNOTTE président directeur général et administrateur de la société ACTIVIUM GROUP, président de la société ACTIVIUM INFORMATION DESIGN (AID) jusqu'au 24 juin 2016, date à laquelle la société ACTIVIUM GROUP est devenue présidente de la société ACTIVIUM INFORMATION DESIGN (AID), et associé et gérant de la SCI Q2MI

Monsieur François MINGOIA directeur général et administrateur de la société ACTIVIUM GROUP, directeur général de la société ACTIVIUM INFORMATION DESIGN (AID) jusqu'au 24 juin 2016, et associé et gérant de la SCI Q2MI

3. SOUS-LOCATION DE BUREAUX AUPRES DE LA SCI D2MI

a. Objet

Location de bureaux sis 32, 34 Rue Fernand PELLOUTIER, 92110 Clichy.

Montant facturé au titre de l'exercice : 83 570,52 € H.T.

Charges refacturées : 8 910,60 € H.T.

La taxe foncière et la taxe sur les bureaux sont refacturées 12 132 € H.T.+ 6 992 € H.T.

b. Parties concernées

Monsieur Loïc MIGNOTTE président directeur général et administrateur de la société ACTIVIUM GROUP, président de la société ACTIVIUM INFORMATION DESIGN (AID) jusqu'au 24 juin 2016, date à laquelle la société ACTIVIUM GROUP est devenue présidente de la société ACTIVIUM INFORMATION DESIGN (AID), et associé et gérant de la SCI D2MI

Monsieur François MINGOIA directeur général et administrateur de la société ACTIVIUM GROUP, directeur général de la société ACTIVIUM INFORMATION DESIGN (AID) jusqu'au 24 juin 2016, et associé et gérant de la SCI D2MI

4. PRESTATIONS D'ANIMATION ET DE PRESTATIONS DE SERVICES : facturation par la société ACTIVIUM GROUP (nouvelle convention conclue le 04 janvier 2016 + prestations de services directes)

a. Objet

Animation exclusive et coordination

Montant facturé au titre de l'exercice : 424 679,79 € H.T.

Supervision en matière administrative, comptable et financière.

Montant facturé au titre de l'exercice : 148 698 € H.T.

Locations de véhicules : 144 669.69 € H.T.

Assurances diverses = 72 668.78 € H.T.

Abonnements téléphones portables = 15 833.84 € H.T.

b. Parties concernées

Monsieur Loïc MIGNOTTE président directeur général et administrateur de la société ACTIVIUM GROUP, président de la société ACTIVIUM INFORMATION DESIGN (AID) jusqu'au 24 juin 2016, date à laquelle la société ACTIVIUM GROUP est devenue présidente de la société ACTIVIUM INFORMATION DESIGN (AID),

Monsieur François MINGOIA directeur général et administrateur de la société ACTIVIUM GROUP, présidente de la Société, directeur général de la société ACTIVIUM INFORMATION DESIGN (AID) jusqu'au 24 juin 2016

5. PRESTATIONS DE SERVICES DE LA SOCIETE DIRECT PRICE

a. Objet

Prestations de services

Montant facturé au titre de l'exercice : 91 916 € H.T. frais de personnel + 21 380 H.T. autres charges

b. Parties concernées

Monsieur Loïc MIGNOTTE président directeur général et administrateur de la société ACTIVIUM GROUP, président de la société DIRECT PRICE jusqu'au 24 juin 2016, date à laquelle la société ACTIVIUM GROUP est devenue présidente de la société DIRECT PRICE,

Monsieur François MINGOIA directeur général et administrateur de la société ACTIVIUM GROUP, directeur général de la société Direct Price jusqu'au 24 juin 2016

